

INDUSTRIE : Délai supplémentaire pour les éventuels repreneurs du Groupe PSI

Les éventuels candidats à la reprise du groupe Pont-sur-Seine Industries (Groupe PSI) ont désormais jusqu'au 5 mars pour déposer leur proposition auprès de l'administrateur judiciaire. Les juges du tribunal de commerce de Reims (Marne, qui a repris la main sur l'ensemble des procédures, depuis fin janvier) décideront le 28 mars prochain de l'avenir du groupe, et des 170 salariés, dont une centaine pour les sites aubois : [PONT SUR SEINE INDUSTRIES](#) / T : 03.25.21.40.10, [ELAP](#) / T : 03.25.21.29.86 et Financière Pontoise (sièges à Pont-sur-Seine/10). Le groupe PSI était en cessation de paiement, et avait été placé en redressement judiciaire avec poursuite d'activité de six mois par le tribunal de commerce de Troyes le 8 janvier dernier. Six sociétés sont concernées par cette décision : PSI, Elap et Financière Pontoise, Tonna Électronique, Financière Tonna et Antennes FT dans la Marne. www.psi-sa.com